



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 4 mars 2024,
tenue à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita.

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur Jean Gagnon	conseiller au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller au siège # 3
VACANT	----- siège # 4
Monsieur Pascal Lavoie	conseiller au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du rapport financier 2024
 - 3.1. Période de questions concernant le rapport financier 2024
 - 3.2. Reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2024
4. Résolution pour réaffecter un solde au surplus non-affecté
5. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2025
6. Rapport des délégations de pouvoir
7. Bordereaux des comptes Incompressibles
8. Comptes
9. Correspondances
10. Renouvellement du contrat d'entretien pour climatisation
11. Résolution au maintien des soins médicaux d'urgence au Centre hospitalier de Trois-Pistoles
12. Démission de l'inspecteur municipal en poste
13. Résolution pour adhérer à l'équipe d'inspection régional (MRC)
14. Demande de plants dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts
15. Formation des Présidents d'élection -Élections Qc./ADMQ
16. Activités de recyclage agricole de matières résiduelles fertilisantes (MRF)
17. Dossier
 - 17.1. Voirie été, hiver
 - 17.1.1 Fin de contrat du troisième opérateur
 - 17.2. Étangs
 - 17.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
 - 17.4. Comité des Loisirs
 - 17.5. Bibliothèque La Biblioritoise
 - 17.6. Corporation Premier Jalon
 - 17.7. Corporation Touristique
 - 17.8. Cuisine Collective
 - 17.9. Action municipale et famille
 - 17.10. Jardins Rita de Cascia
 - 17.11. Cimetièrre l'hÉRITAge
18. Varia
19. Période de questions
20. Clôture de la session

Il est proposé par **morsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.
Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

3. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024

Monsieur Michel Colpron, maire, souligne la présence de monsieur Jimmy Mallette, CPA AUDITEUR, de la firme comptable Mallette de Trois-Pistoles et mentionne que la vérification comptable a été effectuée le 8 février dernier.

Monsieur Jimmy Mallette donne lecture du rapport financier pour l'année se terminant au 31 décembre 2024.

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le rapport financier de la municipalité de Sainte-Rita pour l'année se terminant au 31 décembre 2024 soit adopté tel que présenté.
Adoptée

2025-03-03-02

3.1 PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER 2024

Une période de questions est allouée aux membres du conseil concernant le rapport financier 2024.

3.2 REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) 2024

ATTENDU QUE le projet de loi no 122 modifie certaines obligations des municipalités concernant la reddition de compte auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau local;

ATTENDU QUE selon les nouveaux critères des dépenses admissibles pour l'entretien du réseau routier local de l'année 2024 la municipalité doit confirmer le total de ses dépenses admissibles auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE le total des dépenses admissibles pour l'année 2024 s'élèvent à **207 955, \$** incluant les dépenses de voirie hiver;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité par les membres;

2025-03-03-03

QUE la municipalité de Sainte-Rita atteste que les frais encourus pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2024 sont au montant de **207 955, \$** auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
Adoptée

4. RÉSOLUTION POUR RÉAFFECTER UN SOLDE AU SURPLUS NON-AFFECTÉ

ATTENDU QUE la réserve pour le paiement de l'équilibration du rôle d'évaluation n'est plus nécessaire;

ATTENDU QU'un montant de 2 537.68\$ reste en surplus dans cette réserve et ne sera pas utilisé dans l'avenir;

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet** et résolu l'unanimité des conseillers;

2025-03-03-04

QUE le montant de 2 537.68\$ soit réaffecté dans le surplus accumulé non-affecté.
Adoptée

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER 2025

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu l'unanimité des conseillers;

2025-03-03-05

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.
Adoptée

6. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

7. BORDEREAU DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de **50 775.54 \$**.

8. COMPTES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

AGROENVIROLAB	analyse eau	343.55 \$
ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	pièces	618.51 \$
BOUTIQUE FRED HOBBY	batterie backup	316.12 \$
CARREFOUR DU CAMION R-D-L	pièces générales	1 348.59 \$
COOPÉRATIVE UNORIA	absorbant, gant	62.36 \$
DICKNER	bague réduit	89.17 \$
ÉQUIP. ÉRABL. MARTIN MALENFANT	peinture orange fluo	12.65 \$
ÉNERGIES SONIC - G.O.B.	diesel, fourniture mazout	13 773.84 \$
FOM	préparation plan et devis	119.40 \$
HERMAN DUBÉ	roches et gravier, excavation, prép. Terrain	2 759.40 \$
LIVRAISON M.L.	livraison	12.04 \$
MACPEK	pièces	626.59 \$
NORTEC INDUSTRIEL	pièces	62.63 \$
PLOMBERIE TURCOTTE	entretien fourniture et pièces	216.15 \$
REMORQUAGE DIONNE	enlèvement charrie volvo	2 299.51 \$
RESSOURCES NATURELLES	copie d'acte	6.00 \$
Total		22 666.51 \$

2025-03-03-06

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon**;
QUE les comptes au montant de 22 666.51 \$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 22 666.51 \$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

9. CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

10. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR CLIMATISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita ont reçu une nouvelle proposition du contrat d'entretien pour le système de climatisation de la Compagnie Ray Réfrigération Inc. De Saint-Antoine;

ATTENDU QUE la Compagnie Ray Réfrigération Inc. fournira le meilleur matériel et des techniciens compétents pour exécuter ce contrat et que le conseil municipal trouve important d'effectuer une telle maintenance de son système pour le bon fonctionnement du système;

ATTENDU QUE le contrat d'entretien n'inclut pas les matériaux, les pièces, la main-d'œuvre de dépannage, le lavage de condenseur et d'évaporateur et de plus, cet entretien sera fait pendant les heures régulières. Il est important de noter que les filtres et courroies sont incluses au contrat.

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et à l'unanimité des conseillers;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent la proposition de Ray Réfrigération Inc. pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, au montant de 569.79\$ par visite pour un coût annuel de 1 139.59\$, taxes incluses, annuellement.
Adoptée

11. RÉSOLUTION AU MAINTIEN DES SOINS MÉDICAUX D'URGENCE AU CENTRE HOSPITALIER DE TROIS-PISTOLES

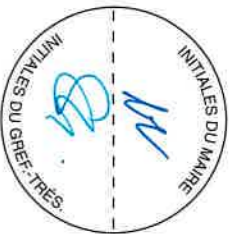
Appui au maintien des soins médicaux d'urgence au Centre hospitalier de Trois-Pistoles.

CONSIDÉRANT la proposition, à Santé-Québec, par le Centre intégré de services de santé et services sociaux du Bas-St-Laurent (CISSS-BSL) de fermer l'urgence du Centre hospitalier de Trois-Pistoles entre 20 heures et 8 heures la semaine pour des raisons budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques entend défendre les intérêts de ses citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des MRC avoisinantes qui seront aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services au Centre hospitalier de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE l'amputation de 50 % des heures de couverture de l'urgence du Centre hospitalier de Trois-Pistoles aura un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes et mettra inévitablement des vies en danger ;

25-03-03-06



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'urgence aura un impact direct sur l'achalandage de l'urgence des autres centres hospitaliers desservant la région;

CONSIDÉRANT QUE le cas échéant, la distance additionnelle que devra parcourir toute personne ayant besoin de soins de santé d'urgence pendant ces heures de fermeture mettra en péril la vie de ces citoyennes et citoyens de la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QU'une telle décision mettra aussi en péril l'organisation et la qualité des soins de santé offerts aux résidents de la MRC Les Basques et à ceux des MRC environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de soins mis en place à l'hôpital de Trois-Pistoles permet à la MRC Les Basques d'avoir le taux d'hospitalisation le plus faible au Bas-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence Centre hospitalier de Trois-Pistoles est un pilier crucial de ce modèle de soins en permettant de réduire les transferts la majorité des patientes et patients vers d'autres hôpitaux, notamment par l'utilisation de l'unité d'observation 24-72 heures;

CONSIDÉRANT QUE les économies budgétaires anticipées ne prennent pas en considération les impacts futurs sur la qualité des soins et mènera à des augmentations de coûts à d'autres niveaux, notamment par l'augmentation des hospitalisations dans d'autres hôpitaux, par les effectifs ambulanciers supplémentaires et par la fragilisation des soins de première ligne;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne d'âge de la population de la MRC Les Basques, est beaucoup plus élevée que la moyenne québécoise, et, par conséquent, moins mobile;

CONSIDÉRANT QUE le niveau socio-économique de la population de la MRC Les Basques, est beaucoup plus faible que la moyenne québécoise;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre évoquée par le CISSS-BSL existe à la grandeur de la province;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, le Centre hospitalier de Trois-Pistoles s'est vu déjà retirer plusieurs services, et, QUE par conséquent, la population de la MRC des Basques a déjà subi plus que sa part de coupures de services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**, et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Rita demande :

- **QUE** l'agence Santé Québec rejette la mesure visant à fermer l'urgence du Centre hospitalier de Trois-Pistoles le soir de 20 h à 8 h du « Plan de retour à l'équilibre budgétaire » présenté par le CISSS-BSL;
 - **QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaisse le caractère essentiel de l'urgence du Centre hospitalier de Trois-Pistoles;
 - **QUE** les MRC et municipalités du Bas-St-Laurent ainsi qu'aux intervenants en santé joignent leur voix en adoptant cette résolution en appui;
 - **QUE** la présente résolution soit acheminée à l'agence Santé Québec, au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, à madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata, à madame Mariève Blanchette-Vézina, ministre régionale du BSL au ministère de la Santé et des Services sociaux, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire et au Dr Jean-Christophe Carvalho - PDG du CISSS Bas-St-Laurent
- Adoptée

12. DÉMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EN POSTE

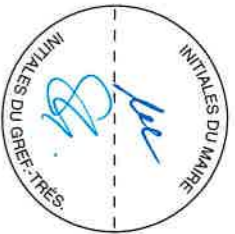
ATTENDU QUE monsieur Julien Colpron-Tremblay, inspecteur en bâtiment, nous a remis une lettre de démission effective en date du 10 mars prochain;

ATTENDU QUE monsieur Colpron-Tremblay a reçu une offre intéressante comme Professionnel en Science Physique auprès du Ministère de l'Environnement;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita conviennent de ne pas remplacer le poste actuel d'inspecteur mais plutôt d'adhérer au service d'inspection de la MRC des Basques afin de répondre aux demandes des citoyens et demeurent très satisfait du travail accompli par monsieur Julien Colpron-Tremblay depuis juillet 2015.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

13. RÉSOLUTION POUR ADHÉRER À L'ÉQUIPE D'INSPECTION RÉGIONALE (MRC)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a mis en place un bureau d'inspection en bâtiments et en environnement en 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Éloi, Trois-Pistoles, Saint-Médard, Saint-Guy, Saint-Simon-de-Rimouski et Sainte-Françoise font déjà parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite bénéficier des services d'inspection du bureau intermunicipal d'inspection en bâtiments et en environnement de la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rita s'engage à respecter l'ensemble des dispositions prévues à l'entente intermunicipale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Rita:

- Confirme sa volonté d'adhérer à l'entente intermunicipale pour l'inspection en bâtiments et en environnement de la MRC des Basques à compter du 10 mars 2025 et jusqu'au 28 février 2030 pour un nombre d'heures minimal de 200 heures par année;
- Autorise madame **Sergine Gagnon**, directrice générale et greffière-trésorière, et monsieur **Michel Colpron**, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rita, ladite entente et tout autre document afférent à celle-ci;
- Désigne les inspecteurs régionaux du service d'inspection en bâtiments et en environnement de la MRC des Basques afin qu'ils agissent, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Rita, pour l'application des dispositions relatives aux :
 - Règlements d'urbanisme adoptés par la municipalité;
 - Règlements adoptés par le gouvernement du Québec qui s'applique comme un règlement d'urbanisme;
 - Règlements adoptés par la MRC à titre de règlement de contrôle intermédiaire ayant une incidence sur le territoire de Sainte-Rita;
 - Articles 36, 103 et 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (clôture miloyenne, fossé miloyen, fossé de drainage et cours d'eau);

QUE la présente résolution entrera en vigueur à la condition que les municipalités faisant déjà partie de l'entente intermunicipale d'inspection en bâtiments et en environnement de la MRC des Basques autorisent l'adhésion de la municipalité de Sainte-Rita à ladite entente.

Adoptée

14. DEMANDE DE PLANTS DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

ATTENDU QUE l'Association Forestière Bas-Laurentienne (AFBL) en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et du partenaire local, la S.E.R. des Basques, invite la municipalité de Sainte-Rita à participer au « **Mois de l'arbre et des forêts** » qui se tiendra du 1^{er} au 31 mai prochain;

ATTENDU QUE l'AFBL nous offre la possibilité de déposer un projet qui contribuera à ce que les gens de notre milieu développent une appartenance à l'arbre et à la forêt;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent participer au « **Mois de l'arbre et des forêts** » comme par les années passées;

2025-03-03-11

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu à l'unanimité des conseillers;
QUE la municipalité de Sainte-Rita dépose un projet auprès de l'Association Forestière Bas-Laurentienne qui contribuera à ce que les citoyens, citoyennes de notre milieu développent une meilleure connexion avec les arbres et la forêt;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita souhaitent que notre demande soit acceptée et ainsi être informés du nombre et des espèces d'arbres qui nous seront alloués;

QU'un avis soit publié dans le journal municipal ou autre pour avertir les citoyens, citoyennes de la date de la distribution des arbres.
Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

15. FORMATION DES PRÉSIDENTS D'ÉLECTION - ÉLECTIONS CANADA

ATTENDU QUE Élections Québec offre un programme de formations préparatoires pour les Élections générales de 2025 dont une formation complète d'une durée de 2 jours en présentielle à Rimouski les 13 et 14 mai prochain;

ATTENDU QUE cette formation s'adresse aux présidentes et présidents d'élection ayant peu d'expérience électorale et qui souhaitent revoir les contenus en profondeur;

ATTENDU QUE cette formation est gratuite et qu'il y aura la possibilité de faire du co-voiturage avec une autre municipalité déjà inscrite;

2025-03-03-12

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE les membres du conseil municipal autorisent madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, à participer à cette formation en présentiel et acceptent de rembourser les frais de transports pour ses deux journées de formation.

Adoptée

16. ACTIVITÉS DE RECYCLAGE AGRICOLE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILLISANTES (MRF)

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil de la réception d'une correspondance de Viridis environnement, nous mentionnant que l'entreprise agricole Ferme Torinos Inc., située dans notre municipalité, a choisi d'amender ses terres avec des matières résiduelles fertilisantes (MRF), participant ainsi au grand projet collectif de recyclage de la matière organique. Il nous est mentionné que les épandages, qui seront réalisés au cours des années 2025-2026, sont encadrés par un avis de projet ou une autorisation ministérielle en toute conformité avec la réglementation en vigueur, dont la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Cet avis a pour objectif de nous informer des activités de recyclage de MRF prévues sur notre territoire au cours de l'année, comme le prévoit la réglementation provinciale. Il a été convenu de mandater l'inspecteur en bâtiments à savoir s'il existe un règlement spécifique relatif à l'entreposage ou à l'épandage de MRF dans les municipalités environnantes et ainsi établir s'il serait adéquat de se doter d'un tel règlement.

17. DOSSIER

17.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Tout se déroule bien considérant les tempêtes qui se bousculent.

17.1.1 FIN DE CONTRAT DU TROISIÈME OPÉRATEUR

ATTENDU QUE le contrat de travail de monsieur Aubin St-Pierre au poste de troisième opérateur de machinerie lourde pour la voirie d'hiver se termine le 15 mars prochain;

ATTENDU QUE si les conditions météorologiques sont différentes de ce que l'on connaît présentement, il sera possible de prolonger la disponibilité de monsieur St-Pierre selon le besoin;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois**;

2025-03-03-13

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de mettre fin au contrat de travail de monsieur Aubin St-Pierre, troisième opérateur de machinerie lourde pour la voirie d'hiver en date du samedi 15 mars prochain ou selon les besoins de la municipalité.

Adoptée

17.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

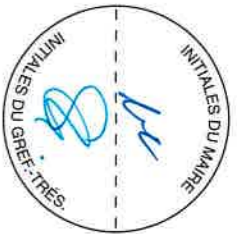
- Le tout se passe bien.

17.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

- CA le 5 février à Trois-Pistoles
- Conseil de la MRC le 19 février à Trois-Pistoles
- Conseil de la MRC le 12 février à Trois-Pistoles
- Prochain C.A. le 5 mars à Trois-Pistoles
- Prochain conseil le 19 mars à Saint-Mathieu-de-Rioux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- Comité de mise en commun des services administratifs à Trois-Pistoles avec madame Sergine Gagnon le 24 février dernier.

MUNICIPALITÉ :

- Soirée de sensibilisation sur les feux de forêt à Saint-Jean-de-Dieu.
- Vérification comptable de l'année 2024 avec la firme Mallette le 8 février.

17.5 COMITÉ DES LOISIRS

- Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :
- Lundi 3 mars, activité cuisine avec Croc'Ensemble des Basques
 - Samedi 8 mars, souper potine suivi d'une activité patinage, glissade en musique.

17.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORITOISE

- Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que:
- Quelques expositions de livres thématiques sont présentement en cours à la Biblioritoise et demeure accessible à tous, selon l'horaire habituel.

17.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

- Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :
- Une rencontre du comité a eu lieu afin d'établir le pourcentage d'augmentation et une autre aura lieu en mars pour l'adoption du budget 2025.
 - Les documents requis pour la fin d'année comptable seront prêts sous peu.
 - Un dossier sera ouvert au Tribunal administratif du logement afin de récupérer le logement #1 suite au décès de monsieur Jacques D. Lévesque.

17.7 CORPORATION TOURISTIQUE

- Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :
- Les documents requis pour le comptable pour la fin d'année seront préparés et sera suivi d'une AGA.

17.8 CUISINE COLLECTIVE

- Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :
- Une prochaine activité aura lieu le mardi 18 mars.

17.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

- Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que : A venir, l'étude d'un nouveau projet municipal en lien avec la politique Familiale MADA à développer.

17.10 JARDINS RITA DE CASCIA

- Monsieur Pascal Lavoit, représentant, informe les membres du conseil municipal que :
- La commande de semences est arrivée, reste à attendre le printemps.

17.11 CIMETIÈRE L'HERITAGE

- Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :
- La gestion sera transmis à Dany Ouellet, nouvel administrateur en poste.

18. VARIA

Aucun point ajouté à l'ordre du jour.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS


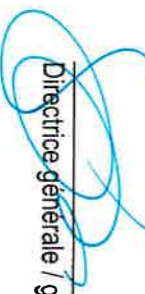
Les questions en lien avec l'ordre du jour ont été discuté au fur et à mesure de la séance.

20. CLÔTURE DE LA SESSION

A 20 h 45 l'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**,
QUE la présente séance soit close.

Adoptée à l'unanimité

Signé :


Président d'assemblée

Directrice générale / greffière-trésorière

Je, **Michel Colpron**, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.